



Déchoir son père de ces droits

Par **mary_d**, le **28/08/2008** à **20:52**

bonjour,
j'ai 21ans je n'ai plus de contact avec mon père depuis 4ans, cependant il continue de payer la pension à ma mère. Il n'a jamais participé à aucun frais annexe et du fait que je n'ai plus de contact avec lui j'aimerais savoir si il est possible de lui enlever ces droits car je n'ai pas envisagé de devoir m'en occuper dans le futur ou autre.

Par **Marion2**, le **28/08/2008** à **21:53**

Dans la mesure où vous continuez de payer une pension alimentaire à votre mère, vous ne pouvez pas arguer du fait qu'il ne s'est pas occupé de vous.